



# DOCUMENTATION DE BASE POUR LA PRESSE

## **Accords bilatéraux Suisse-UE: négociations en cours et mandats de négociations adoptés par le Conseil fédéral**

---

### **Négociations**

La Suisse est en négociations avec l'UE dans les domaines suivants:

#### **Agriculture, sécurité des produits, sécurité alimentaire et santé publique**

Depuis novembre 2008, des négociations sont en cours entre la Suisse et l'UE dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des produits, de la sécurité alimentaire et de la santé publique. L'objectif est une ouverture des marchés couvrant toute la chaîne de production alimentaire, ainsi qu'une coopération renforcée en matière de sécurité des produits, de sécurité des aliments et de santé publique.

En ce qui concerne les négociations bilatérales dans le domaine de l'agriculture, le Conseil fédéral vise l'accès complet au marché agroalimentaire européen. Il en résultera de nouveaux débouchés pour l'agriculture et la production alimentaire, et la compétitivité de l'ensemble de la branche en sera accrue. Le Conseil fédéral voit dans l'ouverture du domaine de l'agriculture face à l'UE, la suite logique des réformes entreprises jusqu'ici en politique agricole. Le nouvel accord doit contribuer à ce que l'agriculture et la production alimentaire soient prêtes à temps pour relever les défis liés à l'ouverture des marchés agricoles telle qu'elle se dessine au niveau mondial. La suppression des protections douanières place l'agriculture devant des défis considérables. Afin de pouvoir saisir les nouvelles opportunités du marché et soutenir les entreprises concernées dans leur nouvelle orientation, la libéralisation doit être introduite pas à pas et accompagnée par des mesures complémentaires.

En matière de protection contre les dangers pour la santé, la Suisse doit pouvoir prendre part aux agences européennes d'évaluation des risques, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide et précoce. Il s'agit de participer aux deux agences de l'UE que sont l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM). Il s'agit également de participer au Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF), à celui concernant tous les biens de consommation dangereux (RAPEX), à celui des maladies transmissibles (EWRS), ainsi que de prendre part au programme de santé de l'UE (HP).

Trois rondes de négociations globales ont été menées jusqu'à présent.

## **Electricité**

La Suisse se trouve au milieu de l'Europe et est directement touchée par le développement, dans l'UE, du domaine de l'énergie. Le but d'un accord avec l'UE dans ce domaine est de consolider à long terme, par des réglementations contraignantes, le rôle de la Suisse en tant que plaque tournante du marché européen de l'électricité. L'accord doit contribuer à la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse dans un environnement libéralisé et à un bon fonctionnement du marché européen de l'électricité. Tenant compte de l'énergie hydraulique suisse, il s'agit également d'aboutir à la reconnaissance mutuelle des attestations d'origine pour le courant provenant d'énergies renouvelables.

Sur la base des discussions exploratoires entre experts, qui se sont tenues avec l'UE en 2004 et 2005, le Conseil fédéral a adopté en mai 2006 un mandat de négociation en vue d'un accord dans le domaine de l'électricité. Les négociations courent depuis 2007

En juin 2009, l'UE a redéfini sa politique énergétique et considérablement étendu les mesures et les compétences nécessaires à cet égard, entre autres en ce qui concerne son paquet « Energie – climat » (baisse de 20 % de la consommation d'énergie, baisse de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub>, part de 20 % pour les énergies renouvelables); en outre, elle a adopté son troisième paquet de mesures de libéralisation du marché intérieur de l'énergie. Ces nouveaux développements juridiques n'étaient jusqu'alors pas inclus dans le mandat de négociation de la Suisse. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé en mai 2010, sous réserve de l'approbation par les cantons et le Parlement, de l'adapter à la nouvelle situation. En raison de la dynamique du domaine de l'énergie dans l'UE et afin de positionner la Suisse de manière optimale dans la future architecture de l'Europe de l'énergie, il importe de conclure un accord autonome et extensible.

Un accord dans le domaine de l'électricité ne doit pas seulement mettre en place une solution solide pour les contrats d'importation à long terme, mais également garantir l'accès aux organisations qui – à partir de mars 2011 dans le cadre du paquet de mesures sur le marché intérieur – participeront de manière prépondérante à la cogestion de l'extension du réseau européen de transport du courant. Il s'agit en particulier de l'ACER (Agence de coopération des régulateurs de l'énergie; en Suisse: la Commission de l'électricité, EICom) et de l'ENTSO-E (Réseau européen des opérateurs de systèmes de transport pour l'électricité; en Suisse: swissgrid).

Trois rondes de négociations ont eu lieu jusqu'à présent.

## **Mandats de négociation**

La Suisse a adopté des mandats de négociations dans les domaines suivants:

### **Commerce des droits d'émission de CO<sub>2</sub> (ETS)**

Le commerce des droits d'émission repose sur l'idée de base que la production de gaz à effet de serre doit être réduite là où cela s'avère le plus avantageux et le plus efficace. Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE («Emission Trading Scheme» EU-ETS) a été introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il est devenu le plus grand marché mondial des droits d'émission et est considéré comme l'instrument le plus important dans la lutte globale contre le changement climatique. Le système suisse d'échange de quotas d'émission est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La Suisse et l'UE souhaitent mettre en réseau leurs systèmes. Les droits d'émission de la Suisse et de l'UE concernant les gaz à effet de serre seraient ainsi reconnus de part et d'autre. Un accès mutuel au marché améliorerait la fluidité et le bon fonctionnement des échanges de quotas de CO<sub>2</sub> (volumes d'échanges plus importants, dynamique du marché plus grande) et empêcherait les entraves à la concurrence pour les entreprises suisses. Dans le cadre du développement de sa politique climatique après 2012, l'UE cherche à passer des accords d'association avec d'autres Etats de l'OCDE.

En décembre 2009, le Conseil fédéral a adopté son mandat pour l'ouverture de négociations. Celui de l'UE est encore pendant. Actuellement se déroulent des discussions exploratoires.

### **Programmes globaux de navigation par satellite Galileo et EGNOS (programmes GNSS)**

Galileo est le système global de navigation par satellite (GNSS) qui est en train d'être mis en place sous l'égide de l'UE. En comparaison avec les systèmes actuels, Galileo doit garantir une navigation par satellite plus fiable et plus précise. En outre, placé sous contrôle civil, il permettra de mettre fin à la dépendance des utilisateurs européens de l'actuel GPS (Global Positioning System) contrôlé par l'armée américaine. L'accès aux données sera assuré aussi bien en temps de paix que de crise. Partiellement disponible depuis l'automne 2009, le système régional EGNOS permet en outre, grâce à son réseau de stations au sol en Europe et en Afrique du Nord, d'améliorer la précision et la fiabilité des signaux émis par l'ensemble des systèmes globaux de navigation.

Par sa participation aux programmes correspondants de l'Agence spatiale européenne (ASE) et son association à l'accord-cadre sur la recherche de l'UE, la Suisse a jusqu'ici pris part au développement de Galileo et EGNOS. La responsabilité du projet et d'importantes compétences

décisionnelles ont cependant été peu à peu transférées, au cours des dernières années, de l'ASE à l'UE. En tant que membre fondateur de l'ASE, la Suisse se trouve désormais placée devant le défi de garantir la poursuite de son engagement dans ces projets porteurs d'avenir. Un accord d'association le permettrait. Tant la Suisse que l'UE ont témoigné leur intérêt pour un règlement contractuel qui permette à la Suisse de continuer à être impliquée dans les deux projets de navigation par satellite de l'UE. La participation de notre pays à Galileo et EGNOS, dans le cadre de l'ASE, pourrait ainsi être poursuivie aussi bien dans l'intérêt du pôle technologique et industriel helvétique que des utilisateurs suisses.

Le mandat de négociation du Conseil fédéral est prêt depuis mai 2009; celui de l'UE a été adopté en juin 2010. Les négociations peuvent ainsi commencer.

### **Agence européenne de défense (AED)**

La coopération multilatérale pour l'armement en Europe se déroule aujourd'hui principalement dans le cadre de l'Agence européenne de défense (AED), entrée en fonction à fin 2004. Pour la Suisse, le renforcement de la coopération internationale et de l'interconnexion dans le domaine de l'armement est une nécessité, à la fois pour des raisons de sécurité et de politique économique. Notre industrie d'armement, de même que nos instituts de recherche et de technologie, ne peuvent étoffer leur savoir-faire que s'ils ont la possibilité de coopérer au niveau international.

Le Conseil fédéral souhaite conclure avec l'AED ce que l'on appelle un arrangement administratif. Cet arrangement permettrait à la Suisse d'échanger des informations avec l'AED afin d'identifier parmi 40 projets et programmes d'armement, ceux auxquels elle pourrait participer. Un tel arrangement administratif n'engendre pour la Suisse ni le devoir de transmettre certaines informations ni l'obligation de coopérer à certains projets ou programmes de l'AED. En juillet 2010, le Conseil fédéral a demandé formellement à l'UE l'ouverture de négociations en vue d'un arrangement administratif. L'UE devrait décider de son mandat de négociation en automne prochain.

Berne, le 19 août 2010

Renseignements complémentaires:

Tilman Renz, Bureau de l'intégration DFAE/DFE, tél. 031 322 26 40